



Rapport final de la Commission fédérale d'enquête sur les accidents d'aéronefs

concernant l'accident

du planeur K6E HB-985

survenu le 3 juin 1972

à La Joux Perret (NE)

L'enquête préalable a été close le 13 novembre 1972 par la remise du rapport du 15 septembre 1972 au président de la commission.

DEROULEMENT DU VOL

Le samedi 3 juin 1972, le pilote décolle à 1026 h HEC de l'aérodrome de Courtelary à bord du planeur K6E HB-985 pour tenter un vol en triangle Courtelary - St. Claude - Courtelary. Après un remorquage de 4 minutes, le pilote passe par Chasserai, St-Imier, Renan et la Cibourg. Les ascendances ayant cessé, il choisit un champ à la Joux Perret pour un atterrissage en campagne. L'approche se déroule normalement, après avoir survolé sans difficulté une ligne électrique, le pilote constate que la première partie du champ monte et il effectue un léger virage plat à droite pour se mettre dans le sens de la montée. A 1140 h, l'aile gauche touche le sol, ce qui provoque un cheval de bois au cours duquel la queue du planeur se brise.

DOMMAGES

Le pilote est indemne, le planeur gravement endommagé. Pas de dégâts au sol.

FAITS ETABLIS

Le pilote, né en 1950, détenait une licence valable de pilote de planeurs. Son expérience de vol était de 311 heures, dont 111 sur K 6, et il avait effectué 80 heures au cours des trois derniers mois, dont 37 sur le type en cause.

L'enquête n'a révélé aucun indice permettant de supposer que le pilote n'était pas en bonne santé au moment de l'accident.

Les dossiers de l'Office fédéral de l'air ne mentionnent ni accident, incident ou infraction à la réglementation aérienne.

Le planeur était en état de vol et admis à la circulation.

L'accident n'est pas dû à une insuffisance technique.

La situation météorologique était bonne ; après

l'atterrissage, le pilote a constaté un léger vent de dos, estimé à 2 à 3 kn.

ANALYSE

Le terrain choisi par le pilote était favorable, la direction judicieuse malgré le vent de dos.

La correction effectuée par le pilote était intempestive à proximité immédiate du sol.

CAUSE

L'accident est dû à un virage effectué à une altitude insuffisante.

Berne, le 24 février 1973